

*Proposition présentée par les députés:
M^{me} et MM. John Dupraz, Philippe Glatz,
Marie-Françoise de Tassigny, Thomas Büchi,
Claude Blanc et Pascal Pétroz*

*Date de dépôt: 2 novembre 2001
Messagerie*

Proposition de motion concernant le traitement des personnes en situation irrégulière à Genève (sans-papiers)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la situation difficile des personnes vivant à Genève en situation irrégulière ;
- la nécessité de trouver une solution humaine à ce problème,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre sa politique d'examen au cas par cas de la situation des personnes se trouvant en situation irrégulière ;
- à trouver des solutions respectueuses de la personne humaine :
 - en régularisant les personnes concernées toutes les fois où cela est possible, ou
 - en dernier recours, en procédant conformément aux dispositions légales à l'expulsion de ces personnes, en leur assurant des conditions et délais acceptables et supportables.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La solution globale et uniforme proposée dans la motion 1432 par l'Alternative pour résoudre la problématique des personnes vivant en situation irrégulière, à savoir la régularisation généralisée de toutes ces personnes, n'est pas acceptable. Elle impliquerait en effet également la régularisation de gens en situation illégale s'adonnant à des activités délictueuses (trafic de drogue, etc.).

De plus, une telle régularisation ne ferait que régler provisoirement la problématique, car tôt ou tard de nouveaux sans-papiers seraient attirés par la situation économique plus favorable en Suisse que dans leur pays d'origine et l'espoir d'une régularisation ultérieure. Ainsi, on se retrouverait dans quelques années face au même problème qu'actuellement. Par égalité de traitement, il faudrait alors à nouveau un règlement global du problème des sans-papiers.

Par ailleurs, il est indispensable que la Suisse coordonne sa politique d'immigration avec celle de l'Union européenne ; tout laxisme en la matière ne pouvant qu'entraîner une atteinte à la paix sociale.

Conformément aux propos que M^{me} la conseillère fédérale Ruth Metzler a tenus à Uni-Mail le 26 octobre 2001, la politique d'examen des sans-papiers au cas par cas sera maintenue par la Confédération, tout en laissant aux cantons une *grande marge d'appréciation* permettant de tenir compte de la situation particulière de chacun (durée du séjour, situation familiale, situation professionnelle, liens avec le pays d'origine, etc.).

Cette politique de traitement individuel des dossiers a permis jusqu'à présent de régler en douceur la plus grande partie des cas. C'est pourquoi, nous privilégions un règlement au cas par cas de la problématique des personnes se trouvant en situation irrégulière à Genève et vous invitons à soutenir la politique du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. Cette politique permet en effet, dans l'intérêt général du pays et des personnes concernées, de régulariser sans heurts ou d'appliquer les dispositions légales.

Dans cette optique, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à cette motion et à la renvoyer au Conseil d'Etat.